

Grammaire FLE : enseigner le système des temps du passé

Kogh Pascal SOMÉ
Université Paris-Diderot

INTRODUCTION

En 2004, l'école française de Middlebury College (Vermont, USA), nous a demandé de prendre en charge un groupe d'une trentaine d'étudiants pour un cours de grammaire FLE de niveau B2/C1. L'objectif était de parcourir avec eux, en 40h, les points essentiels de la grammaire du français pour les aider à améliorer leur pratique de l'écrit. Linguiste de formation, nous avons alors décidé de bâtir ce cours de grammaire à partir de deux éléments fondamentaux : la typologie textuelle de J.M. Adam et la temporalité verbale en français. Cette expérience d'enseignement de 9 ans a fait l'objet d'une communication en cours de publication¹.

Nous nous proposons ici de porter notre réflexion exclusivement sur l'entrée principale de cet enseignement, la temporalité verbale, plus précisément le système des temps du passé. Comment enseigner les multiples temps du passé en grammaire FLE ? C'est là une des composantes de la langue française dont l'acquisition semble très difficile et dont la complexité n'est pas souvent analysée dans les manuels de grammaire FLE. Cette complexité nous semble difficile à enseigner sans le recours à une théorie linguistique appropriée qui propose une logique générale du fonctionnement des temps de l'indicatif. Notre contribution trouve sa raison d'être dans ce que C. Puren appelle la « nouvelle ère éclectique » :

1. SOMÉ K. P. (à par.) : *Grammaire FLE : Pour un enseignement du système de la langue*, à paraître dans les Actes du Congrès RANACLES (Rennes 2, 2011).

« La didactique des langues étrangères (DLE) est entrée depuis maintenant une dizaine d'années, en France tout au moins, dans une nouvelle ère éclectique (...) Ce que je veux donc dire, c'est que depuis quelques années la problématique dominante en méthodologie – du FLE tout au moins – concerne la multiplication, la diversification, la variation, la différenciation, ou encore l'adaptation des modes d'enseignement/apprentissage, et que (...) la DLE se retrouve 'à la croisée des méthodes' » (Puren 2013 : 13).

La théorie linguistique retenue ici pour enseigner les temps du passé et le système des temps de l'indicatif en français, est la SdT (Sémantique de la Temporalité en français développée par Gosselin (1995 et 2005)². Après une brève présentation du modèle, on s'attachera à montrer comment une version simplifiée de la SdT permet de rendre compte, de manière progressive, à partir du fonctionnement des temps du passé dans le récit, de la complexité du système des temps de l'indicatif, avant de mettre en relief les enjeux de son utilisation en FLE dont la pertinence est appelée à être validée par une évaluation méthodique.

1. SEMANTIQUE INSTRUCTIONNELLE DE TYPE HOLISTE APPLIQUEE A L'ENSEIGNEMENT DES TEMPS

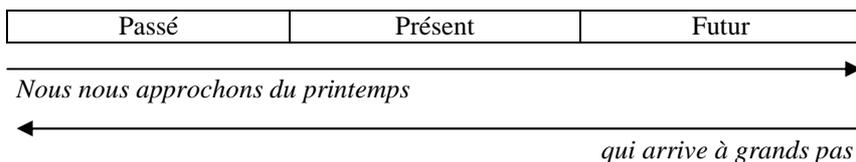
La SdT s'inscrit dans le cadre de la sémantique instructionnelle qui postule le codage par les unités linguistiques d'instructions relatives à leur fonctionnement, une sémantique instructionnelle de type holiste parce qu'elle accorde une place centrale aux phénomènes de conflits linguistiques entre instructions et résolutions de conflits qui sont à l'origine de la multiplicité des effets de sens des temps verbaux en *discours*. Chaque marqueur de temps (présent, imparfait,...) code une ou plusieurs instructions visant la construction d'une représentation

2. L'élégance et l'efficacité avec lesquelles la SdT permet d'expliquer et d'interpréter l'organisation et le fonctionnement textuel des temps du français s'étendent à des textes littéraires francophones dans lesquels les alternances temporelles donnent du fil à retordre aux linguistes qui tentent d'en rendre compte. Voir à ce sujet Somé 2008, « Modes d'actualisation du système verbal du français dans les romans burkinabè, premier bilan de recherches : 1998-2008 » dans la revue *Le français en Afrique*, n°23. Par ailleurs, ce modèle a été appliqué avec succès à l'analyse d'autres langues, et à la comparaison entre langues (voir en particulier D. Hamdani Kadri : *Sémantique de la temporalité en arabe parlé* d'Alger, Peter Lang, Berne 2006). Enfin, en raison de son caractère « calculatoire » la SdT a fait l'objet d'une première implémentation par son auteur sous la forme d'un système expert (Pour des applications à l'informatique voir, Gosselin, L. et Person, C. *Sémantique et traitement automatique du langage naturel* dans P. Enjalbert (dir.) 2005).

aspectuo-temporelle (en termes d'intervalles) : c'est sa valeur en langue invariable dans tous les contextes. Dans le cadre d'une phrase ou d'un énoncé, on procède alors à la mise en commun des éléments de représentations des différentes unités linguistiques (chacune codant une ou plusieurs instructions). Cette opération est guidée par quelques principes de bonne formation des représentations. On aboutit en principe à une représentation globale cohérente, plausible et pertinente de l'énoncé. Des conflits peuvent se révéler entre instructions, de type linguistique...ou extralinguistique. Le sujet interprétant se livre dès lors à un travail de déformation des représentations globales pour satisfaire toutes les exigences codées. Le résultat positif de cette démarche est appelé « résolution de conflits » et constitue un effet de sens discursif. Mais le conflit peut s'avérer linguistiquement insoluble dans ledit contexte. Cette situation de blocage rend l'énoncé non interprétable ou extrêmement difficile à interpréter, le plaçant ainsi aux frontières de la grammaticalité, donnant le sentiment que l'énoncé est agrammatical. Le dispositif de la SdT repose ainsi sur trois ensembles fondamentaux : le temps (absolu et relatif) et l'aspect grammatical (visée aspectuelle), l'aspect lexical (types de procès) et quelques principes généraux qui président à une bonne formation des représentations aspectuo-temporelles.

1.1. Le temps et l'aspect grammatical (visée aspectuelle) dans la SdT

La SdT conçoit la temporalité linguistique comme s'inscrivant dans un double mouvement de sens inverse. La temporalité du sujet va du passé vers l'avenir en passant par le présent tandis que celle de l'objet vient du futur, passe par le présent avant de se perdre dans le passé. Des expressions métaphoriques courantes de la langue française témoignent de ce phénomène. Ainsi dit-on : « Nous nous approchons du printemps qui arrive à grands pas ».



1.1.1. *Quatre intervalles pour définir les relations temporelles et aspectuelles*

L'appareil formel de la SdT repose très largement sur la métaphore de la perception/monstration. Celle-ci se présente de la manière suivante : le sujet, depuis un point (le moment de l'énonciation) situé sur son axe temporel orienté du passé vers le futur, dispose d'un champ perceptif (une fenêtre comparable à un projecteur) pour assister au défilé d'objets (les procès) sur leur axe temporel orienté du futur vers le passé. C'est là, l'origine de trois des quatre intervalles temporels utilisés dans le modèle pour redéfinir les relations linguistiques temporelles et aspectuelles. Ces 4 intervalles temporels sont : l'intervalle de l'énonciation, l'intervalle du procès, l'intervalle circonstanciel et l'intervalle de référence. L'intervalle de l'énonciation (noté [01, 02]) représente la durée de l'énonciation, le moment à partir duquel on perçoit ce qui se passe sur l'axe temporel des objets. L'intervalle du procès [B1, B2], c'est le procès lui-même, avec sa configuration interne, (*être heureux, marcher, boire une bière, éternuer...*). L'intervalle circonstanciel [Ct1, Ct2], constituant facultatif, renvoie à la portion temporelle précisée dans un énoncé par un circonstanciel de temps³. L'intervalle de référence [I, II] est une fenêtre mobile ou un projecteur mobile braqué sur l'axe temporel des objets. Il représente ce qui est perçu ou montré sur cet axe. L'intervalle de référence est la pièce maîtresse du dispositif. C'est sa position sur l'axe temporel de l'objet qui détermine les relations temporelles et aspectuelles mais aussi les différents types de temporalité et d'aspect qu'on trouve en français.

C'est ainsi que le temps absolu est défini par la position de l'intervalle de référence par rapport à l'intervalle de l'énonciation. La définition du temps relatif repose sur la relation entre deux intervalles de référence, par exemple celui d'une proposition principale et celui d'une proposition subordonnée dans le cas de la phrase complexe. Quant à l'aspect grammatical (visée aspectuelle⁴), il est défini par la relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle du procès. La visée aspectuelle apparaît dès lors comme ce que l'intervalle de référence [I, II] donne à voir du procès [B1, B2]. Elle est déterminée

3. Le recours à l'intervalle circonstanciel suppose la présence d'une expression temporelle dans l'énoncé analysé.

4. L'aspect grammatical est considéré aujourd'hui comme exprimant une « visée aspectuelle », c'est à dire une manière de donner à « voir » le procès (accompli, inaccompli...), à la différence de l'aspect lexical qui renvoie aux types de procès.

par la position de l'intervalle de référence par rapport à l'intervalle du procès.

1.1.2. Définitions des principales relations temporelles et aspectuelles

Les trois types de temps absolus (passé, présent, futur) et de temps relatifs (antériorité, simultanéité, postériorité) sont redéfinis à partir de l'intervalle de référence de la manière suivante :

Temps absolus :

Le passé est exprimé par l'antériorité de [I, II] par rapport à [01, 02] (noté [I, II] ANT [01, 02]). Exemple : Irène lisait.

Le présent est exprimé par la simultanéité de [I, II] par rapport à [01, 02] (noté [I, II] SIMUL [01, 02]). Exemple : Irène lit.

Le futur est exprimé par la postériorité de [I, II] par rapport à [01, 02] (noté [I, II] POST [01, 02]). Exemple : Irène lira.

Temps relatifs

Dans le cadre de la phrase complexe en l'occurrence :

La temporalité relative d'antériorité se traduit par l'antériorité de [I', II'] de la subordonnée par rapport à [I, II] de la principale ([I', II'] ANT [I, II]). Exemple : Antonin pensait qu'Irène avait fait ses devoirs la veille.

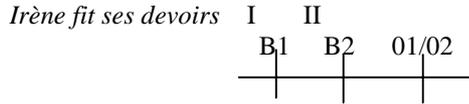
La temporalité relative de simultanéité se traduit par la simultanéité de [I', II'] de la subordonnée par rapport à [I, II] de la principale ([I', II'] SIMUL [I, II]). Exemple : Antonin pensait qu'Irène faisait ses devoirs.

La temporalité relative de postériorité se traduit par la postériorité de [I', II'] de la subordonnée par rapport à [I, II] de la principale ([I', II'] POST [I, II]). Exemple : Antonin pensait qu'Irène ferait ses devoirs.

1.1.3. Nouvelles définitions des principales visées aspectuelles

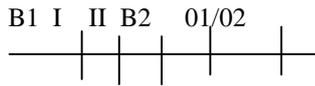
Les quatre principales visées aspectuelles du français (perfectif/global, imperfectif/sécant, accompli et prospectif) se laissent définir de la manière suivante :

Le perfectif est signifié par la coïncidence entre les bornes de [I, II] et celles de [B1, B2] ([I, II] CO [B1, B2]). Exemple :



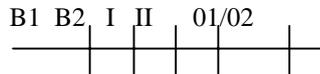
L'imperfectif est signifié par le recouvrement des bornes de [I, II] par celles de [B1, B2] ([B1, B2] REC [I, II]). Exemple :

Irène faisait ses devoirs



L'accompli est signifié par la postériorité des bornes de [I, II] par rapport à celles de [B1, B2] ([I, II] POST [B1, B2]). Exemple :

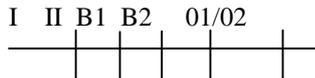
Irène avait fait ses devoirs



Le prospectif est signifié par l'antériorité des bornes de [I, II] par rapport à celles de [B1, B2] ([I, II] ANT [B1, B2]). Exemple :

Irène allait faire ses devoirs

(elle était en train de sortir son cahier d'exercices de son cartable)



1.2. L'intervalle du procès [B1, B2] : les types de procès

Si l'intervalle de référence et l'intervalle de l'énonciation occupent une place centrale dans l'analyse de l'actualisation des temps en français, le sémantisme des verbes (aspect lexical) y est très déterminant aussi. Il faut attendre la seconde moitié du 20^e pour voir

se développer des analyses plus précises sur l'aspect lexical. Elles remontent à Vendler (1967). Elles sont centrées sur la notion de procès (le contenu lexical du verbe). Il s'agit essentiellement de définir des classes et sous classes de procès, en fonction de la configuration interne à chaque procès. Vendler distingue quatre classes fondamentales : les *états*, les *activités*, les *accomplissements* et les *achèvements*. Ces termes sont des traductions, parfois approximatives, de l'anglais. Cette typologie des procès sera reprise par R.Martin (1988), J. François (1989) et L. Gosselin (1996). Pour distinguer les quatre types de procès de Vendler, ces auteurs ont recours à deux critères: la dynamicit  du proc s et la dur e impliqu e par le proc s. D'o  le r sultat suivant :

- DYNAMIQUE		+ DYNAMIQUE		
		<i>CHANGEMENTS INTERNES IDENTIQUES</i>	<i>CHANGEMENTS INTERNES NON IDENTIQUES</i>	
- DUR�E IMPLIQU�E		- DUR�E IMPLIQU�E	+ DUR�E IMPLIQU�E	
<i>ABSENCE DE DUR�E IMPLIQU�E</i>		<i>ABSENCE DE DUR�E IMPLIQU�E</i>	<i>DUREE IMPLIQUEE LIMITEE OU ABSENTE</i>	
- PONCTUEL		- PONCTUEL	- PONCTUEL	+ PONCTUEL
<i>D�COMPOSABLES</i>		<i>D�COMPOSABLES</i>	<i>D�COMPOSABLES</i>	<i>NON D�COMPOSABLES</i>
<i>Aimer le chocolat</i>	<i>Etre un mammif�re</i>	<i>Courir</i>	<i>Manger une pomme</i>	<i>Eternuer</i>
CONTINGENT	N�CESSAIRE			
�TAT		ACTIVIT�	ACCOMPLISSEMENT	ACH�VEMENT

La *dynamicit * a trait aux changements internes au proc s. Elle permet de distinguer les  tats qui en sont d pourvus des autres types de proc s qui en comportent. Les changements impliqu s dans les *activit s* sont identiques sur toute la dur e du proc s et non identiques dans le cas des *accomplissements* et *ach vements*. Quant au crit re de la « dur e impliqu e », il permet de distinguer les  tats et les *activit s* des *accomplissements* et des *ach vements* : les deux premiers sont d pourvus de dur e impliqu e au contraire des *accomplissements* et des *ach vements* dont la dur e est n cessairement limit e puisqu'ils supposent l'acc s   leurs bornes initiale et finale. Reste   distinguer les *accomplissements* des *ach vements*, intrins quement dot s d'une dur e et supposant tous deux des changements non identiques. C'est le

critère de « ponctualité », en d'autres termes le caractère atomique, indécomposable des achèvements, qui les distingue des accomplissements. On dispose de deux grands types de moyens pour identifier les types de procès : l'intuition linguistique ou les tests linguistiques⁵.

En plus des quatre intervalles temporels, et de la prise en compte des types de procès, quelques grands principes généraux (5) sont sollicités pour une bonne formation des représentations.

1.3. Cinq grands principes généraux pour une bonne formation des représentations aspectuo-temporelles

La contrainte aspectuelle sur la simultanéité : un procès présenté comme simultané au moment où il est perçu/montré ne peut l'être que sous un aspect imperfectif :

« Un sujet ne peut embrasser du regard un procès qui est simultané à sa perception. De façon plus technique, cela revient à dire que les bornes du procès ne sont pas accessibles à partir de l'intervalle de référence lorsque celui-ci coïncide avec l'intervalle de l'énonciation (...) l'énonciation constitue une simulation de la perception du temps (qui s'écoule) : puisque toute situation perceptive implique une distance entre le sujet et l'objet et que cette distance détermine la taille du champ de vision du sujet, les procès présents sont « trop près » du regard du sujet-locuteur pour que leur figure lui soit accessible. Le langage simule la distance entre le sujet et les changements qui affectent l'objet au moyen de relations aspectuelles, par une restriction relative de la taille de l'intervalle de référence : la simultanéité exclut l'aoristique. Seule la borne initiale du procès peut être gardée en mémoire par le sujet, quoiqu'il ne puisse plus la percevoir directement.⁶ »

La dépendance contextuelle de l'intervalle de référence : à la différence des autres intervalles, l'intervalle de référence doit obligatoirement coïncider exactement avec un autre intervalle du contexte ([I, II] est donc intrinsèquement anaphorique). Parmi l'ensemble des antécédents virtuels (possibles), on doit choisir le plus

5. Pour les conditions d'application des tests, voir K. P. Somé (à paraître), *Pour comprendre les temps en français*, PURH. Seule l'intuition linguistique nous semble pertinente dans le cadre du FLE, les tests linguistiques étant plutôt destinés aux locuteurs natifs de la langue française, en raison de la complexité de leur application.

6. GOSSELIN, Laurent, 1996 : *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 86.

saillant. (Pour l'illustration, voir plus loin l'analyse des exemples 1 à 4).

La cohésion textuelle : ce principe impose, le plus souvent, l'existence d'une relation référentielle entre procès (co-appartenance à une même vue, co-appartenance à une même série de changements, identité référentielle, relation partie-tout, dépendance causale) : voir Gosselin (1996).

La dynamique de la temporalité : elle est à l'origine du fait que régulièrement les procès qui sont présentés sous un aspect perfectif ont tendance à prendre une valeur inchoative, la borne initiale du procès acquérant une saillance au détriment de la borne finale, plus ou moins éclipsée. Cette même « dynamique de la temporalité » a également tendance à instaurer une relation de succession chronologique entre plusieurs procès, d'aspect perfectif ou imperfectif, qui se suivent linéairement.

À ces 4 principes généraux pour la bonne formation des représentations aspectuo-temporelles associées à un énoncé, il faut ajouter ce que la SdT appelle la « corrélation globale entre visées aspectuelles et relations chronologiques entre procès » : Les relations chronologiques (succession, simultanéité) entre les procès exprimés par les verbes ne sont pas imputables à un temps verbal en tant que tel, mais contraintes par la visée aspectuelle (perfective ou imperfective). Ainsi la relation de succession n'est pas le fait du passé simple. Elle découle de la visée aspectuelle perfective. Elle peut être mise en place aussi bien avec le passé simple que le futur, le passé composé et même l'imparfait et le présent dans certains de leurs emplois. Cette corrélation globale peut être récapitulée ainsi :

Visée aspectuelle		Relation chronologique
Perfectif (global, non sécant, aoristique)		Succession
Imperfectif (inaccompli, sécant)		Simultanéité

La position de l'intervalle de référence par rapport à celui du procès (détermination de la visée aspectuelle) détermine simultanément (mais cette contrainte linguistique peut être remise en question par une autre instruction linguistique ou extra-linguistique : conflit) la relation chronologique impliquée.

1.4. En résumé, chaque énoncé comprenant un verbe conjugué est analysé au moyen de 3 intervalles, éventuellement 4 (la présence d'un marqueur circonstanciel étant aléatoire) : [01, 02], [I, II], [B1,

B2].....[ct1, ct2]. On distingue, pour chaque tiroir verbal, sa valeur en langue de ses effets de sens en discours :

- la valeur en langue du tiroir, ou valeur instructionnelle, invariable, est de nature temporelle et/ou aspectuelle.
- la conjonction de cette valeur instructionnelle et d'un ou plusieurs principes généraux sont à l'origine d'une représentation aspectuo-temporelle typique du tiroir : *son effet de sens ou ses effets de sens typiques*.
- la valeur en langue ou un effet de sens typique peut entrer en conflit avec d'autres instructions linguistiques ou des contraintes d'ordre pragmatique ou cognitif. Le conflit est réglé à travers la production d'un *effet de sens qui est dit non typique et dérivé de la résolution d'un conflit*. Si le conflit ne peut se régler d'une manière ou d'une autre, il s'agit alors d'un cas d'agrammaticalité.
- l'association de la valeur en langue et des principes généraux peut déboucher sur un effet de sens qui n'est pas l'effet de sens typique du tiroir et qui n'est pas non plus le résultat de la résolution d'un conflit. On parle alors d'*effet de sens non typique et non dérivé de la résolution de conflit*.

Soit les exemples suivants d'énoncés dont les verbes sont au présent de l'indicatif :

1. *Régine est dans sa chambre.*
2. *Il neige depuis deux heures.*
3. *Mon père est en vacances ce mois-ci.*
4. *Je vous félicite pour ce brillant résultat.*
5. *Jean tousse.*

Dans (1), le présent (PRES) est pris dans un effet de sens typique : la valeur instructionnelle de ce temps veut que l'intervalle de référence coïncide avec celui de l'énonciation. En raison du principe de la contrainte aspectuelle sur la simultanéité, la visée aspectuelle est dès lors nécessairement imperfective. Dans (2), l'effet de sens est le même que dans (1) à cette différence près qu'un intervalle circonstanciel (depuis deux jours) permet de calculer le temps qui s'est écoulé entre le début du procès « neiger » (qui reste en mémoire, même s'il n'est plus accessible à partir de la fenêtre qu'est l'intervalle de référence). Les phrases (3) et (4) font état d'effets de sens non typiques et non dérivé de la résolution de conflits. Avec (3), l'intervalle de référence coïncide, non plus avec le moment de l'énonciation, mais avec l'intervalle circonstanciel « ce mois-ci » dont la durée déborde largement le moment de l'énonciation. Ce faisant, la visée aspectuelle

reste imperfective. Dans (4), le principe de la contrainte aspectuelle sur la simultanéité (visée aspectuelle imperfective) est suspendu en raison d'un autre principe dont la force est plus grande, le caractère performatif de l'énoncé qui impose une visée aspectuelle perfective puisque dans le cas de la performativité, dire c'est faire. Les bornes initiale et finale du procès sont nécessairement accessibles à partir de l'intervalle de référence : l'intervalle de référence coïncide avec l'intervalle du procès. L'effet de sens nécessairement itératif du PRES dans le dernier exemple est dérivé de la résolution d'un conflit entre la visée aspectuelle imperfective associée au PRES (en vertu de la contrainte aspectuelle sur la simultanéité) et le type de procès dont relève le verbe « tousser » : type achèvement. Ce type de procès, atomique (non décomposable) ne permet pas la dissociation des bornes initiale et finale qu'exige la visée aspectuelle imperfective. L'itération se présente ici comme un mode de résolution qui satisfait les deux exigences linguistiques contradictoires : la visée aspectuelle est imperfective sur la série itérative de procès et perfective sur chaque procès de la série.

2. DE LA SDT À L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FONCTIONNEMENT DES TEMPS DU PASSE EN CONTEXTE FLE⁷

Le fil conducteur de notre conception de l'enseignement/apprentissage du fonctionnement des temps du passé en français se trouve dans le fait de considérer que ces derniers font partie intégrante d'un système, celui des temps du français traditionnellement répartis en modes : infinitif, participe, impératif, subjonctif et indicatif. Seuls les temps de l'indicatif permettent de localiser le procès (contenu lexical) du verbe dans trois époques différentes : le présent, le passé et le futur⁸. Sur le plan morphologique, le système des temps de l'indicatif laisse entrevoir une symétrie (parallélisme morphologique) dont la mise en relief est importante dans le cadre de l'enseignement du FLE. Aux 5 temps de forme simple (une seule unité lexicale) correspondent

7. Deux ouvrages assez récents traitent de cette problématique de l'enseignement des temps du français en contexte FLE : LABEAU, Emmanuelle et LARRIVÉE, Pierre (éd.), 2002 : *Les temps du passé et leur enseignement*, Cahiers Chronos 9, Amsterdam, Rodopi. BARBAZAN, Muriel, 2006 : *Le temps verbal*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

8. Les « temps » des autres modes sont des formes qui codent des instructions relatives à une visée aspectuelle : les formes simples dénotant une visée aspectuelle imperfective (interprétée comme du « présent ») et les formes composées une visée aspectuelle accomplie (interprétée comme du « passé »).

5 temps composés⁹ (résultat de l'association entre un auxiliaire, *être* ou *avoir*, et un participe passé). Dans chacun des 5 couples temporels ainsi disponibles à l'indicatif, l'auxiliaire du temps composé est conjugué au temps simple du couple. Ce parallélisme formel implique des relations sémantiques entre les deux temps de chaque couple temporel : le passé composé, en raison de son auxiliaire au présent, exprimera « un passé » toujours en relation, d'une manière ou d'une autre, avec le moment l'énonciation. C'est là une illustration d'un fonctionnement régulier de la langue : la relation entre forme et sens¹⁰. Il reste à préciser que le français étant une langue à composante flexionnelle, le temps verbal se présente sous la forme d'une flexion verbale (*ais, ont, ez.....*) qui code simultanément plusieurs informations grammaticales parmi lesquelles figurent la temporalité absolue, la temporalité relative et souvent, la visée aspectuelle. Chaque temps grammatical du français véhicule simultanément ces trois types d'information : avec l'imparfait, l'intervalle de référence est antérieur à l'intervalle de l'énonciation (expression de la temporalité absolue de passé) ; la visée aspectuelle est imperfective puisque l'intervalle de référence est recouverte par l'intervalle du procès dont on a pas accès, de ce fait, aux bornes initiale et finale à partir de la fenêtre de l'intervalle de référence ; cette visée imperfective, induit une temporalité relative de simultanéité avec un autre procès ou un circonstanciel temporel de l'énoncé.

La visée aspectuelle, la temporalité relative, les circonstanciers temporels, les types de procès, les principes généraux précédemment cités et les conflits et résolutions de conflits sont les principaux outils sollicités pour expliquer le fonctionnement des temps du français (ici les temps du passé en l'occurrence) dans le cadre de notre démarche d'enseignement/apprentissage du FLE.

2.1. Les temps du passé quand ils servent à raconter une histoire

La SdT repose sur un postulat qui veut que les temps fonctionnent en discours (dans des énoncés) sur la base de leurs valeurs respectives en langue (dans le système de la langue). Cette valeur en langue est

⁹ La morphologie du conditionnel qui associe le « r » du futur et la terminaison de l'imparfait justifie son intégration dans les temps du mode indicatif.

¹⁰ D. Leeman-Bouix insiste sur l'importance de cette relation dans le fonctionnement de la langue : LEEMAN-BOUIX, Danielle, 1994 : *Grammaire du verbe français*, Paris, Nathan.

soit aspectuo-temporelle, soit exclusivement temporelle. Les temps analysés dans cet article (temps du passé) ont en commun d'exprimer une temporalité absolue de passé (antériorité de l'intervalle de référence par rapport à l'intervalle de l'énonciation) ou pour le conditionnel (dans son emploi temporel¹¹), de localiser un procès à partir du passé (temporalité relative de postériorité de l'intervalle de référence par rapport à un autre intervalle de référence antérieur au moment de l'énonciation). Dès lors, ce sont essentiellement leurs valeurs aspectuelles qui vont être sollicitées pour expliquer leurs fonctionnements discursifs respectifs.

Nous préconisons de recourir au texte pour analyser et expliquer le fonctionnement des temps du passé en français, plus précisément le texte à dominante narrative. Comprendre l'utilisation des temps du passé dans un récit permet de comprendre l'essentiel du fonctionnement de ces mêmes temps dans les autres types de production discursive. Depuis les analyses faites par J. M. Adam¹², on a l'habitude de considérer le récit (l'histoire, la narration, le type de séquence narratif) comme étant caractérisé essentiellement par deux paramètres : la chronologie et la mise en intrigue. Contrairement à la mise en intrigue, la chronologie narrative (succession des actions dans le temps) est tributaire de l'utilisation des temps du passé. Certes, des circonstanciels temporels (*ensuite, après, deux jours plus tard...*) peuvent-être utilisés pour expliciter la chronologie que requiert toute narration, mais ils sont loin d'être indispensables en soi pour atteindre ce but ; le système des temps du passé permet d'assurer la mise en œuvre des quatre grands mouvements attendus dans la chronologie narrative : avancer dans le temps (succession à proprement parler des actions faites par les personnages d'un point A vers un point B), s'arrêter (pour observer/décrire), revenir en arrière pour évoquer quelque chose qui est antérieur au moment de référence de l'histoire, anticiper sur des événements postérieurs à ce même moment de référence.

Le système des temps du français met à la disposition de celui qui veut raconter une histoire en français trois micro-systèmes qui permettent chacun d'actualiser les quatre mouvements temporels précédemment décrits. C'est à ce titre que tous les temps concernés sont souvent appelés « temps du passé » : une histoire, à partir du

11. Les emplois modaux du conditionnel ne sont pas traités ici. Voir GOSSELIN 2005.

12. ADAM, Jean-Michel, 1994 : *Les textes types et prototypes*, Paris (éd. cit. 2011, Armand Colin).

moment où on la raconte, est nécessairement considérée comme « passée » (antériorité par rapport au moment de l'énonciation). Chaque microsystème s'organise autour d'un temps, celui qui permet de marquer la succession (avancer l'histoire) et que nous appelons pour cette raison « temps de base de la narration ». Ce temps de base bénéficie des services de trois autres temps qui permettent l'expression des trois mouvements auxiliaires de la succession. C'est la valeur aspectuelle (visée aspectuelle) inhérente à chaque temps qui le rend apte, en vertu de la corrélation générale entre visée aspectuelle et chronologie, à assurer tel ou tel rôle dans la narration, comme on peut l'observer sur le tableau suivant :

<i>Temps de base</i>	<i>Revenir en arrière</i>	<i>Avancer (succession)</i>	<i>Avancer (succession)</i>	<i>Anticiper</i>
	<i>S'arrêter pour observer/décrire</i>			
Passé composé (PC)	Plus-que-parfait (PQP)	PC	PC	Conditionnel (COND)
	Imparfait (IMP)			
Passé simple (PS)	Plus-que-parfait (PQP)	PS	PS	Conditionnel (COND)
Présent (PRES)	PC	PRES	PRES	Futur (FUT)
	PRES			

Le PC et le PS, en raison de leur aptitude intrinsèque à présenter le procès en incluant ses limites initiale et finale sont en charge naturellement de marquer la succession chronologique. Quand ces deux temps sont appliqués à plusieurs verbes qui se suivent linéairement, dans la mesure où la borne finale de chaque procès-verbal est nécessairement atteinte (PC, temps composé, marquant

l'accompli) ou devant nécessairement être atteinte (PS : visée aspectuelle perfective ou globale), au minimum les bornes initiales des procès se succèdent¹³ dans le temps. L'IMP, en raison de sa visée aspectuelle imperfective (sécante), ne permet pas l'accès aux bornes du procès. Inapte donc de ce fait à marquer la succession chronologique, il est cependant le mieux placé naturellement dans ces deux micro-systèmes pour présenter une situation. Loin d'être synonyme de « statique », il sert, dans cette halte narrative (brève ou longue), à présenter des situations qui peuvent être statiques ou dynamiques, tout dépend alors du type de verbe, de la présence d'un adverbe de temps... Pour opérer un mouvement de rétrospection (retour en arrière) à partir de n'importe quelle étape de la succession narrative, c'est le PQP qui s'impose naturellement grâce au fait qu'il suppose que le procès auquel il s'applique soit nécessairement terminé avant un repère dans le passé¹⁴ (un autre procès au PC, PS, IMP, PQP, un circonstanciel temporel,...), avec, plus ou moins, une insistance sur l'état qui en a résulté à un moment du passé. Le 4^e mouvement narratif (l'anticipation ou la prospection) qui consiste à se projeter vers un moment à venir (postérieur à un moment de la succession chronologique qui se déroule dans le passé) est sans doute moins important, en terme de fréquence, que les trois premiers. C'est le COND et ses deux formes qui s'y prêtent. Morphologiquement, cette forme temporelle¹⁵, qui associe la marque du futur « r » et celle de l'IMP « ais... », permet ainsi de présenter les procès comme postérieurs à un repère passé contenu dans la succession narrative¹⁶. La forme simple du COND (COND), comme le FUT, peut donner à voir le procès tantôt de manière perfective (effet de sens par défaut) tantôt de manière imperfective, notamment sous la pression du cotexte (environnement textuel immédiat). Le 3^e micro-système temporel fait apparaître très clairement l'élasticité du PRES, au regard du PS et du PC, quand il est utilisé comme « temps de base de la narration »¹⁷.

13. Des paramètres cotextuels ou contextuels peuvent entraver cette dynamique de succession naturellement déclenchée par le PS ou le PC.

14. Le PQP (accompli du passé) à la différence du PC qui, quand il est dans un énoncé qui actualise sa valeur d'accompli, est un accompli par rapport au moment de la parole (moment de l'énonciation).

15. Elle est considérée ici, à la suite de beaucoup de linguistes, comme faisant partie du paradigme des temps de l'indicatif.

16. Dans un récit fictionnel (le roman par exemple), le FUT est aussi approprié, dans ce cas.

17. On rappelle que cette expression désigne ici le temps du micro-système qui marque la succession chronologique, base de toute narration.

L'imperfectivité n'étant pas une valeur inhérente à ce temps grammatical mais seulement un effet de sens typique¹⁸, le PRES peut contextuellement être pris dans un effet de sens perfectif¹⁹. Temps de base du récit, le PRES oscille entre ses deux effets de sens : la perfectivité lui permet de marquer, à l'instar du PS et du PC, la chronologie des procès, l'imperfectivité de jouer le même rôle que l'IMP dans un récit au PS ou au PC (pause narrative et description statique ou dynamique). En revanche, pour mettre en place des rétrospections dans le récit, le PRES a besoin des services du PC qui est au PRES²⁰ ce que le PQP est au PS, au PC ou à l'IMP (temps du passé). Pour l'anticipation, ce sont les deux formes du FUT (futur simple et futur antérieur) qui sont sollicitées.

2.2. Les temps du passé et la temporalité relative dans la phrase complexe

Le troisième type d'information, donnée par tous les temps, est cependant véhiculé de manière systématique par les temps composés dans le cadre syntaxique de la phrase complexe lorsqu'elle est composée d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée temporelle (introduite par *quand*, *lorsque*, *après que*...). Les temps composés, en raison de la visée aspectuelle qui leur est inhérente, permettent aux procès auxquels ils sont associés dans les subordonnées temporelles d'exprimer une temporalité relative d'antériorité par rapport au temps simple correspondant qui se trouve alors dans la proposition principale. Ainsi le PA nous informe-t-il que le procès du verbe auquel il s'applique est antérieur à celui d'un autre verbe qui est au PS et qui se trouve dans la même phrase. Le FA joue le même rôle par rapport à un autre verbe qui est au FUT et qui se trouve dans la même phrase. Dans les propositions subordonnées temporelles, pour marquer l'antériorité de la subordonnée introduite par « quand », « lorsque », « après que »..., on peut difficilement faire l'économie de l'utilisation d'un temps composé, en règle générale le temps composé correspondant au temps simple utilisé dans la

18. Voir SOMÉ, K. P. à paraître.

19. Le PRES dans son fonctionnement narratif (PRES dit narratif ou historique dans les ouvrages de grammaire) n'est généralement pas soumis au principe de la contrainte aspectuelle sur la simultanéité. En raison de la complexité de cet usage du PRES, voir GOSSELIN 1996 et SOMÉ à paraître.

20. Le PC, morphologiquement composé d'un auxiliaire au PRES et d'un participe passé, permet de marquer l'antériorité du procès par rapport au PRES.

proposition principale. Voici un récapitulatif des possibilités prévues par le système verbal du français :

Procès 1	Procès 2
Quand il <i>a mangé</i> ,	il <i>travaille</i>
Quand il <i>aura mangé</i> ,	il <i>travaillera</i>
Quand il <i>avait mangé</i> ,	il <i>travaillait</i>
Quand il <i>eut mangé</i> ,	il <i>travailla</i>
Quand il <i>aurait mangé</i> ,	il <i>travaillerait</i>
Quand il <i>a mangé</i> /(<i>a eu mangé</i>) ²¹ ,	il <i>a travaillé</i>
Quand il <i>avait mangé</i>	il <i>avait travaillé</i>

Dans ce tableau, le « procès 1 » est le procès du verbe de la proposition subordonnée temporelle introduite par une conjonction de temps et qui entretient une relation d'antériorité avec le « procès 2 », celui du verbe de la proposition principale.

2.3. L'association des temps avec les circonstanciels temporels

L'association des temps du passé étudiés, et au-delà, de tous les temps de l'indicatif avec les circonstanciels temporels, peut être abordée à partir des deux circonstanciels « depuis » et « pendant » qui sont compatibles avec la quasi-totalité des temps moyennant des différences de représentation aspectuo-temporelle, lesquelles sont fonction des valeurs instructionnelles respectives des circonstanciels et des temps.

La préposition *pendant* exprime la durée du procès en exigeant la prise en compte de ses bornes initiale et finale alors que *depuis* sert à exprimer une distance temporelle, c'est à dire la durée du temps qui s'est écoulé entre l'une des bornes du procès et un autre repère temporel. On notera que *depuis* est compatible avec tous les temps, à l'exception du PS, tandis que l'association de *pendant* est naturelle avec certains temps en raison de leur valeur aspectuelle perfective (PS : *Il chanta pendant 10 minutes*) ou accomplie (tous les temps composés : *Il a chanté pendant 10 minutes*). Avec le FUT et le COND, dont les effets de sens typiques (les plus réguliers) peuvent être tantôt la perfectivité, tantôt l'imperfectivité, *pendant* fait pencher la balance du côté de l'interprétation perfective (*Avant hier, il avait dit qu'il chanterait pendant 10 minutes quand Marie arriverait*), depuis

21. À noter que dans l'usage, certains locuteurs du français utilisent ici soit le PQP, soit même le PA (passé antérieur).

du côté de l'imperfectivité (*Avant hier, il avait dit qu'il chanterait depuis 10 minutes quand Marie arriverait*).

Avec *depuis*, le repère par rapport auquel est calculée la durée écoulée est le moment de la parole quand le temps employé est le PRES ou le PC, un repère situé dans le passé pour les autres temps du passé et un repère situé dans le futur pour les deux temps du futur en français. C'est ainsi qu'avec le PRES et l'IMP (temps simples), la préposition *depuis* sert à calculer le temps qui s'est écoulé entre le début du procès et le moment de la parole pour le PRES (*Il chante depuis 10 minutes*), ou un autre moment situé dans le passé pour l'IMP, « quand Marie est arrivée » (*Il chantait depuis 10 minutes quand Marie est arrivée*). Avec le PC et le PQP (temps composés), la durée évaluée par le circonstant « depuis » s'étend de la fin du procès au moment de la parole pour le PC (*Il a chanté depuis 10 minutes*) ou jusqu'à un autre moment situé dans le passé avec le PQP, « quand Marie est arrivée », (*Il avait chanté depuis 10 minutes quand Marie est arrivée*). Dans ces deux derniers cas, il y a focalisation, non plus sur le procès lui-même mais sur l'état résultant de la fin du procès et qui perçu sous une visée aspectuelle imperfective. On retiendra enfin pour *depuis* l'existence d'une seule association conflictuelle, celle avec le PS. Elle est insoluble en raison du caractère perfectif incompatible avec *depuis*. Le PS n'étant pas un accompli, il ne permet pas non plus d'envisager le calcul, par *depuis*, de la durée de l'état résultant de la fin du procès jusqu'à un repère qui ne saurait par ailleurs être le moment de l'énonciation auquel le PS ne peut être directement associé.

Quant à *pendant*, il connaît deux associations conflictuelles avec résolutions du conflit cependant, l'une avec le PRES, l'autre avec l'IMP. Ce conflit est dû dans les deux cas à l'imperfectivité inhérente à l'IMP et typique du PRES, incompatible avec la perfectivité du circonstanciel temporel. *Il chante pendant 10 minutes* et *Il chantait pendant 10 minutes* exigent une interprétation itérative pour une représentation cohérente²².

L'association des temps avec les circonstanciels peut être visualisée au moyen de schémas construits pas à pas avec les apprenants²³. Cette schématisation et l'analyse qu'elle récapitule permettent de rendre compte simultanément du fonctionnement de

22. L'interprétation semelfactive de *Il chante pendant 10 minutes* est cependant envisageable dans le cadre d'un récit au PRES.

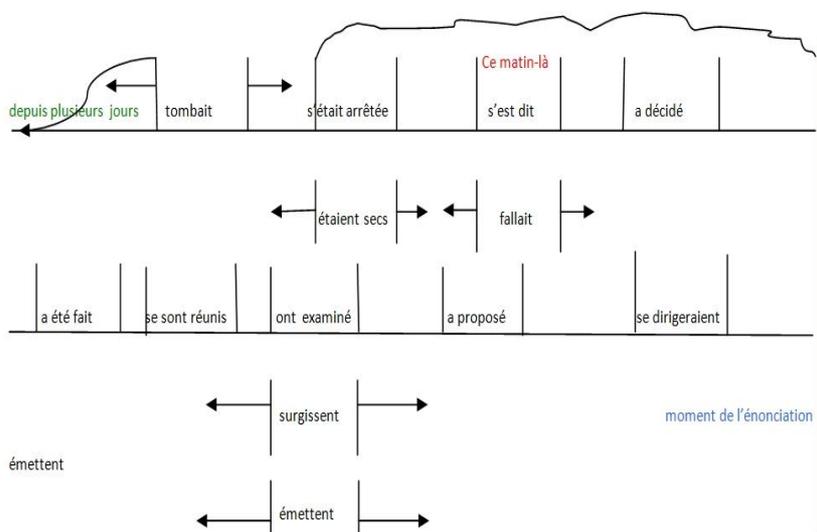
23. Pour des raisons de volume, cette schématisation ne peut-être reproduite ici. Voir SOMÉ K. P. à paraître.

tous les temps de l'indicatif et de celui des deux circonstanciels de durée récurrents dans les énoncés en français. Elles peuvent aussi être appliquées aux expressions synonymes de ces circonstanciels.

Dans notre démarche, nous avons systématiquement recours à la visualisation des représentations aspectuo-temporelles construites dans les textes étudiés, au moyen de chronogrammes dont voici une illustration. Soit le texte suivant :

Ce matin-là, comme la pluie qui **tombait** sans discontinuer depuis plusieurs jours **s'était arrêtée** et que les trottoirs **étaient** enfin secs, Pierre **s'est dit** qu'il **fallait** en profiter pour sortir un peu de la ville. Il **a donc décidé** de joindre quelques amis, ce qui **a été fait** rapidement. Ils **se sont réunis** d'abord pour savoir de quel côté ils **se dirigeaient**. Une fois qu'ils **ont examiné** diverses suggestions et devant les difficultés qui **surgissent** généralement lorsque plusieurs personnes **émettent** chacune un avis différent, Pierre **a proposé** d'aller tout simplement en forêt de Fontainebleau.

Le chronogramme construit sur la base de la valeur en langue des temps du passé et de leur rôle dans la narration se présente comme suit :



3. INTERET PEDAGOGIQUE, METHODOLOGIE ET PERSPECTIVES

L'enseignement de la temporalité verbale nous paraît exiger le recours à une théorie explicative à même d'aider les apprenants à entrer dans la logique complexe de son mécanisme qui est à l'image de celle de la langue dans sa totalité. Pour ce faire, une simplification du modèle sollicité s'impose, guidée par le seul souci d'amener lesdits apprenants à prendre conscience du fait que la grammaire (l'organisation des unités linguistiques dans l'énoncé) participe à la construction du sens. L'écho favorable que rencontre cette démarche, notamment auprès du public d'étudiants américains de l'école française de Middlebury College, nous amène à nous interroger sur des perspectives envisageables.

3.1 Nature de l'objet grammatical étudié : les temps verbaux

En français, les temps verbaux sont un élément central dans la mise en place de la cohérence temporelle de l'énoncé. Cette cohérence temporelle, et donc la chronologie qu'elle implique, est doublement contrainte : une détermination linguistique exercée par l'ensemble des marqueurs lexicaux et syntaxiques de l'énoncé et une détermination pragmatique-référentielle. Certaines méthodes d'enseignement/ apprentissage des langues préconisent l'intuition et la démarche inductive :

« Méthode audio-orale et méthode S.G.A.V. s'en tiennent l'une et l'autre à un enseignement grammatical inductif implicite (les étudiants y induisent les régularités de la L2 à partir d'une pratique méthodique de ses formes, sans que le professeur explicite ces régularités, mais la première s'appuie sur les exercices structuraux que les fondateurs de la seconde ont toujours récusés en tant que tels, même si certains manuels S.G.A.V. en contiennent.²⁴ »

Ni l'une ni l'autre ne nous semblent pertinentes pour la saisie de la complexité relative à l'actualisation des temps verbaux du français dans les discours, ce d'autant plus que les étudiants ne seraient pas à l'abri des interférences linguistiques avec leurs langues maternelles (langues premières) respectives dont le système des temps ne fonctionnent pas nécessairement de la même manière.

La démarche de type hypothético-déductive de la SdT a l'avantage de proposer à l'enseignant du FLE un modèle qui repose sur un système de règles prédictives, implémentées sur ordinateur. La

24. BESSE, Henri, 1995 : *Méthodes et pratiques des manuels de langue*, Paris, Didier, p.41.

pertinence de ses analyses est mise en relief par le caractère falsifiable des théories qu'elle met en œuvre. Enfin, le dispositif mis en place fait état d'un petit nombre de paramètres, toujours les mêmes, pour expliquer le fonctionnement des temps aussi bien à l'échelle de la phrase qu'à celle de l'énoncé, au-delà de la phrase. La conception de la langue que ce modèle sous-tend est celle d'une structure dynamique à la manière de celle des fondateurs du S.G.A.V. que H. Besse appelle « une linguistique de la parole en situation » :

« ...un phénomène complexe ne doit pas être considéré comme une somme d'éléments à distinguer ou à disséquer, mais comme un ou plusieurs ensembles ayant leur autonomie et manifestant une solidarité interne telle que l'élément ne pré-existe pas à l'ensemble, mais qu'il est, pour ainsi dire, constitué par lui.²⁵ »

La SdT propose un modèle susceptible de rendre compte aussi bien du système des temps en langue que de leur actualisation en discours (*parole* au sens de Saussure). La démarche d'enseignement de la grammaire du FLE analysée ici repose sur une conception dynamique du système de la langue. Elle met en relation progressivement l'étude des temps du passé avec celui de l'ensemble des temps de l'indicatif dont ils sont une partie. Les temps verbaux sont utilisés comme une entrée et comme le fil conducteur d'un cours de grammaire dont le but est de parcourir l'essentiel des structures morphosyntaxiques du français²⁶. Ils permettent ainsi de montrer, dans le processus d'acquisition, que tout se tient dans la langue et que la grammaire participe de la dynamique de construction du sens dans l'énoncé. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de procéder à une simplification de la théorie linguistique utilisée.

3.2. De la nécessité de simplifier les théories linguistiques sollicitées pour enseigner une langue étrangère

Dans le dispositif proposé par la SdT, trois paramètres ont été retenus pour guider les étudiants dans la démarche de compréhension

25. BESSE, Henri, 1995 : *Méthodes et pratiques des manuels de langue*, Paris, Didier, p. 42.

26. En raison de la complexité du fonctionnement des temps du français, ce type de démarche permet aux étudiants de réinvestir d'un chapitre à l'autre ce qu'ils ont appris du fonctionnement des temps, dans des configurations morphosyntaxiques différentes. Cela permet de créer l'effet « boule de neige qui assure son dynamisme interne à l'apprentissage » (BESSE 1995, p. 34.). Cette dimension de notre démarche pédagogique est développée dans SOMÉ K. P. (à par.) : *Grammaire FLE : Pour un enseignement du système de la langue*.

de l'emploi des temps du français. Ce sont d'abord les deux concepts opératoires de « valeurs en langue » des temps et celui de « conflits et résolution de conflits ». Le premier permet de rendre compte d'un système linguistique dans lequel chaque temps prend place grâce à invariant sémantique qui définit ses relations avec les autres temps. Le second permet de comprendre la complexité du jeu de construction de la cohérence temporelle de l'énoncé dont le temps grammatical n'est qu'un élément parmi tant d'autres. Le troisième paramètre est la visualisation des représentations aspectuo-temporelles auxquelles participent les temps grammaticaux. Cette visualisation présente un double intérêt : celui de ne pas devoir recourir à une terminologie nécessairement compliquée dans des commentaires métalinguistiques et celui d'éviter le recours à une approche contrastive pour faire comprendre les différents effets de sens auxquels les temps donnent lieu²⁷. Ce d'autant plus que les systèmes relatifs à l'organisation de la temporalité verbale varient d'une langue à l'autre. Cette visualisation est elle-même simplifiée. Nous ne proposons que des chronogrammes simplifiés dont le seul but est de représenter la chronologie des procès que les temps actualisent dans un énoncé : l'intervalle de référence n'est pas pris en compte dans la schématisation qui se trouve ainsi simplifiée.

Nous allons encore plus loin dans la simplification du dispositif quand, pour rendre plus expressif la dynamique de la contribution des temps à la construction de la cohérence temporelle de l'énoncé, nous filons la métaphore de l'humain pour expliquer le fonctionnement des temps à partir de la SdT. Les temps, comparés aux êtres humains, sont comme eux dotés chacun d'une personnalité (valeur aspectuo-temporelle). Dans les différentes circonstances de leur vie (énoncés), ils sont amenés à entrer en interaction avec d'autres êtres (différentes unités linguistiques). La cohabitation peut être naturelle et aller plus ou moins de soi (effets de sens typiques ou non typiques) comme elle peut être, comme c'est souvent le cas dans les deux univers (humain et linguistique), conflictuelle. Dans ce cas, de deux choses l'une, soit on trouve un mode de résolution du conflit (compromis) qui satisfasse les exigences des deux parties (effets de sens dérivés de la résolution des conflits et qui sont de loin les plus nombreux dans le fonction des temps), soit on n'arrive pas à trouver de compromis, ce qui pose un problème (agrammaticalité). Dans le

27. Un recours qui n'est d'ailleurs envisageable qu'à condition que l'enseignant maîtrise la ou les langues maternelles des étudiants ou qu'une langue serve de langue véhiculaire dans la classe.

même souci de simplification, un raccourci méthodologique et terminologique est utilisé pour identifier les temps par le type de visée aspectuelle qu'ils mettent en place et qui concerne la perception des procès. C'est ainsi que l'IMP sera étiqueté « ouvert », le PC « fermé et terminé », le PS « fermé mais pas nécessaire vu comme terminé »... Une telle entorse à l'orthodoxie théorique se justifie par la recherche d'une efficacité pédagogique définitoire d'une linguistique appliquée comme le précise D. Maingueneau :

Une bonne méthode d'enseignement des langues est censée permettre aux apprenants de maîtriser mieux et plus vite une langue, une bonne banque de terminologie doit satisfaire efficacement les besoins d'un certain nombre d'usagers ciblés à l'avance. Cette contrainte peut-être source de difficultés : il arrive en effet qu'un certain de « recettes » donnent d'excellents résultats, mais en s'appuyant sur des concepts ou des méthodes que les disciplines sur lesquelles repose l'application jugent discutables.²⁸

3.3 L'écho positif auprès des étudiants de l'école française de Middlebury College

L'école française est l'une des écoles de langue d'été de Middlebury College (USA, Vermont). Cet établissement privé de la côte est des USA héberge tous les étés sur son campus, simultanément, différentes écoles de langues. L'école française accueille des étudiants américains ou non, originaires de tous les continents, âgés de 17 à 80 ans. Ces étudiants choisissent ce type de formation pour le plaisir d'apprendre une langue étrangère ou dans le cadre de leur cursus universitaire. Tous les niveaux d'apprentissage sont représentés, des débutants aux doctorants. Deux spécificités contribuent à l'efficacité et au succès des écoles de langue de cet établissement : le principe de l'apprentissage intensif des langues en immersion totale, pendant 7 ou 9 semaines, lors de cours quotidiens mais aussi et surtout à travers des activités extra-universitaires très diversifiées (sportives, culturelles, culinaires, intellectuelles...); le principe de l'engagement sur l'honneur, pris officiellement par chaque étudiant en début de session, d'utiliser comme seule langue de communication le français, du premier au dernier jour de la session. Enfin, l'organisation des enseignements au niveau dont le programme

28. MAINGUENEAU, Dominique, 1996 : *Aborder la linguistique*, Paris, Seuil (éd. cit. 2009, collection Essais Points), p. 165.

de grammaire est analysé ici prévoit 4 heures quotidiennes de cours (du lundi au vendredi) en raison de 2h de cours de langue obligatoires (1h de cours de grammaire et 1h de cours d'expression orale) et 2h de cours à contenu thématique (littérature et civilisation) à choisir parmi 5 propositions.

Ce niveau compte régulièrement une trentaine d'étudiants chaque été. L'objectif est de consolider leur maîtrise de la langue à la fin du 1^{er} cycle universitaire (Niveau B2 renforcé) pour leur permettre éventuellement de commencer ensuite des études de second cycle. Le programme de cours de grammaire présenté ici a été conçu spécifiquement pour ces étudiants.

Il ressort des échanges quotidiens²⁹ que nous avons avec les étudiants qui ont suivi ce cours de grammaire, dont l'entrée et le fil conducteur est le système des temps du français, que la logique d'ensemble du fonctionnement des temps est compréhensible à partir de la version simplifiée de la SdT³⁰. Cette démarche réflexive appliquée aux temps répond de manière assez satisfaisante au besoin d'explications de ces étudiants qui ne veulent pas se satisfaire du recours à l'arbitraire (« c'est comme ça en français ») ni du recours aux exceptions, encore moins des listes des sens possibles des différents temps. Ils apprécient par ailleurs de découvrir que la « grammaire fait sens », eux qui en ont souvent une vision purement normative. Ils sont amenés à comprendre la raison d'être de la complexité de la langue : un système très économique, qui à partir de très peu de marqueurs linguistiques, offre aux locuteurs une infinité de modes d'actualisation pour produire du sens. En comprenant le mécanisme de construction du sens à travers l'emploi des temps, les étudiants ont ainsi conscience d'être actifs et plus autonomes, aussi bien du point de vue de la compréhension-interprétation des énoncés que de leur production.

De cette expérience d'enseignement/apprentissage du fonctionnement des temps du passé, et partant, des temps de l'indicatif, nous retenons également que la majorité des étudiants passent progressivement, mais assez rapidement, d'une forme d'insécurité au moment de la mise en place du dispositif inspiré de la SdT à un certain confort

29. Mais aussi des évaluations détaillées anonymes de l'enseignant et du cours que chaque étudiant est tenu de faire à la fin de la session d'enseignement à l'école française de Middlebury College et qui sont communiquées par la suite à l'enseignant.

30. Ce qui n'exclut pas le recours régulier à d'autres démarches théoriques ou stratégies explicatives non inspirées de la SdT pour rendre compte de certains phénomènes morphosyntaxiques.

dans la réflexion malgré le sentiment de ne pas tout maîtriser. Cela est sans doute dû, entre autres, à l'autonomie progressive qu'ils acquièrent dans la réflexion grammaticale. C'est la raison pour laquelle nous préconisons davantage ce type de démarche d'explication des temps du français pour des étudiants de niveau B2/C1 qui ont une plus grande familiarité avec l'ensemble des composantes de la langue française. Cette expérience d'enseignement, vécue aussi dans des structures de type LANSAD et auprès d'étudiant francophones dans des universités françaises laissent penser que la démarche est envisageable dans des classes hétérogènes du point de vue des premières langues des étudiants, qu'elle convient aussi bien aux apprenants du FLE qu'aux étudiants francophones à qui l'on proposerait d'apprendre à rendre compte du fonctionnement du système des temps de leur langue maternelle.

Quant aux perspectives, il nous semble que cette approche réflexive sur les temps grammaticaux du français à la lumière de la SdT est pertinente du point de vue de l'analyse des discours et de la production de textes, deux activités au cours desquelles l'étudiant a le temps de réfléchir pour faire des choix d'interprétation et y revenir. Elle pourrait en revanche être handicapante dans le cadre de l'oral spontané, où elle peut conduire l'étudiant à cultiver le réflexe dommageable de faire des pauses pour réfléchir sur la pertinence du choix du bon temps au regard des différents éléments linguistiques en place dans l'énoncé. La fluidité de la communication en pâtirait. Sur ce point donc, et sur la pertinence pédagogique de l'ensemble de la démarche, une expérimentation très encadrée et très rigoureuse, avec l'établissement d'un protocole et d'un suivi organisé des étudiants dans la durée est à envisager, pour déterminer avec précision, au-delà de l'enthousiasme manifesté par les étudiants américains dans leurs évaluations du cours et de l'enseignant, le degré réel de son efficacité pédagogique.

CONCLUSION

Dans cet exposé, nous avons tenté de montrer comment on pouvait s'inspirer d'un modèle linguistique, la SdT, pour rendre compte du fonctionnement des temps du passé dans le cadre d'un cours de grammaire FLE. Le dispositif simplifié s'appuie sur la valeur aspectuo-temporelle en langue des temps grammaticaux et sur le phénomène si régulier des conflits et des résolutions de conflits à l'origine des multiples effets de sens discursifs auxquels participent

ces temps grammaticaux pour assurer la cohérence temporelle des énoncés. Une visualisation de la chronologie mise en place permet aux étudiants de se familiariser progressivement avec ce phénomène si complexe de la production du sens comme résultat d'une interaction entre les différentes composantes morphosyntaxiques de l'énoncé. Ce faisant, cette démarche insiste sur une conception de la langue comme un système dynamique.

Les retours positifs des publics d'étudiants hétérogènes que nous avons eus dans des institutions différentes laissent penser que la temporalité verbale peut être utilisée comme une entrée et un fil conducteur pour l'élaboration d'un manuel d'enseignement de la grammaire du français (grammaire FLE) à un niveau avancé (B2/C1). Mais la pertinence pédagogique de cette démarche d'enseignement/apprentissage de la grammaire FLE reste encore à valider par une évaluation au moyen d'un protocole précis et d'un suivi, plus étendu dans la durée, des étudiants qui seraient concernés.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel, 1994, *Les textes types et prototypes*, Paris (éd. cit. 2011, Armand Colin).
- AKYUZ, Anne, BAZELLE-SHAHMANEI, Bernadette et al., 2001, *Exercices de grammaire en contexte*, Niveau avancé, Paris, Hachette FLE.
- BARZABAN, Muriel, 2006, *Le temps verbal*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- BENVENISTE, Émile, 1966, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, p. 237-250.
- BESSE, Henry, 1995, *Méthodes et pratiques des manuels de langue*, Paris, Didier.
- BOULARÈS, Michelle et FREROT, Jean Louis, 2004, *Grammaire Progressive du français*, Niveau avancé, CLE International.
- GERMAIN, Claude et SÉGUIN, Hubert, 1995, *Le point sur la grammaire*, Québec, CEC (éd. Cit. 1998), Paris, CLE international.
- GOSSELIN, Laurent, 1996, *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GOSSELIN, Laurent, 2005, *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a.

- GOSSELIN, Laurent. et PERSON, Cédric, 2005, *Sémantique et traitement automatique du langage naturel* dans ENJALBERT, Patrice (dir.), *Sémantique et TAL*, Paris, Hermès.
- HAMDANI KADRI, Djaouida, 2006, *Sémantique de la temporalité en arabe parlé d'Alger*, Berne, Peter Lang.
- LABEAU, Émmanuelle et LARRIVÉE, Pierre, (éd.) 2002, *Les temps du passé et leur enseignement*, Cahiers Chronos 9, Amsterdam, Rodopi.
- LEEMAN-BOUIX, Danielle, 1994, *Grammaire du verbe français*, Paris, Nathan.
- MAINGUENEAU, Dominique, 1996, *Aborder la linguistique*, (Collection Essais Points), Paris, Seuil (éd. cit. 2009).
- PUREN, Christian, 1994, *La didactique des langues étrangères à la croisée des méthodes. Essai sur l'éclectisme*, Paris, Didier.
- SOMÉ, Kogh Pascal, 2008, « Actualisation du système des temps du français dans les romans burkinabè : premier bilan », *Le français en Afrique*, n°23.
- SOMÉ, Kogh Pascal, *Comprendre les temps du français*, à paraître aux Presses de l'Université de Rouen et du Havre (PURH).
- SOMÉ, Kogh Pascal, 2005, « Le présent de l'indicatif : de sa valeur en langue aux effets de sens multiples en discours », in Despierres, Cl. et Krazem M. (éd.), Université de Bourgogne, p.173-199.
- SOMÉ, Kogh Pascal, *Grammaire FLE : Pour un enseignement du système de la langue*, à paraître dans les Actes du Congrès RANACLES (Rennes 2, 2011).